

Supercalculateurs: le Conseil se met d'accord sur le développement d'une infrastructure de pointe.

Le Conseil s'est mis d'accord ce jour pour stimuler un écosystème en matière de calcul à haute performance en établissant une nouvelle entreprise commune européenne.

L'entreprise commune supervisera la mise en commun de ressources en Europe dans le but de mettre au point des supercalculateurs pour le traitement de mégadonnées, élément essentiel pour répondre aux grands défis scientifiques et de société actuels.

De puissants supercalculateurs sont nécessaires pour nous permettre de créer et de développer de nouveaux marchés présentant une grande valeur ajoutée. Ils sont au cœur de technologies de pointe vitales pour la compétitivité et la sécurité de l'Europe et permettent de relever de grands défis comme la prévision du changement climatique et la modélisation médicale de pointe. La décision d'aujourd'hui vient en appui d'un agenda ambitieux de l'UE en matière numérique et d'innovation visant à mettre en place, dans toute l'Europe, un écosystème de classe mondiale en matière de calcul à haute performance. Un élément essentiel de cette ambition consiste à doter les chercheurs et les personnes qui innovent des bonnes compétences et de leur donner accès à des connaissances et technologies nouvelles. *Krassimir Valtchev, ministre bulgare de l'éducation et de la science*

Le calcul à haute performance est crucial pour la transformation numérique des entreprises et l'économie des données. Ses nombreuses applications pratiques profiteront à un large éventail de secteurs industriels et commerciaux, ainsi qu'à des utilisateurs du monde universitaire, des communautés scientifiques et du secteur public.

Les capacités scientifiques de l'Europe, la compétitivité de ses entreprises et sa souveraineté dépendent de l'accès à des infrastructures de supercalcul et de données de classe mondiale pour suivre le rythme des défis et des problèmes de plus en plus complexes de notre monde moderne.

Un partenariat public-privé

L'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC) prendra la forme d'un partenariat public-privé. Elle fournira un cadre juridique, contractuel et organisationnel à ses membres.

Les membres de l'entreprise commune seront l'UE, différents États membres de l'UE, des pays tiers associés au programme Horizon 2020 et des associations privées.

L'entreprise commune restera ouverte à la participation de nouveaux membres.

L'entreprise commune fonctionnera jusqu'à la fin de 2026 et aura son siège à Luxembourg.

Financement du projet

Le financement de l'entreprise commune EuroHPC aura plusieurs sources: le budget général de l'UE, les contributions des différents États membres de l'UE participants, les pays tiers participants et des investissements privés.

La contribution financière provenant du budget général de l'UE s'élèvera à 486 millions d'euros, dont 386 millions d'euros au titre du programme de recherche "Horizon 2020" et 100 millions d'euros au titre du programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Prochaines étapes

L'entreprise commune devrait entamer ses activités début 2019 au plus tard afin d'atteindre l'objectif de doter l'Union d'une infrastructure pré-exaflopique et pétaflopique d'ici à 2020, et développer les technologies et les applications nécessaires pour disposer de capacités exaflopiques (c'est-à-dire permettant d'exécuter au moins dix puissance dix-huit opérations par seconde) vers 2022-2023.

Le but est de mettre en réseau des centres d'excellence existants et nouveaux, ainsi que de mettre en place un écosystème à long terme en matière de supercalcul en Europe.

Le cycle de développement d'une nouvelle génération de technologie est généralement de 4 à 5 ans.

Toile de fond

Le calcul à haute performance fait référence aux technologies et aux puissants supercalculateurs utilisés (en interconnexion au sein d'un système unique ou à proximité immédiate de centaines de milliers ou millions d'unités informatiques fonctionnant en parallèle) pour effectuer des calculs intensifs et rapides si exigeants qu'ils ne peuvent être réalisés à l'aide d'ordinateurs à usage général.

Le 11 janvier 2018, la Commission a proposé un règlement relatif à l'établissement de l'entreprise commune EuroHPC, fondé sur les articles 187 et 188 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le 23 mars 2017, plusieurs États membres ont signé la déclaration EuroHPC, s'engageant à œuvrer au développement d'une infrastructure intégrée de supercalcul de nouvelle génération.

- [Projet de règlement établissant l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance](#)
- [Déclaration EuroHPC du 23 mars 2017](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press